

2 juin 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25 rue de l'Église, Notre-Dame-de-Ham, le lundi 2 juin 2025 à 19h30, à laquelle sont présents : M. Steve Roy, Mme Cathy Bishop, M. Éric Pariseau, Mme Sylvie Turcotte, Mme Sonia Roberge; formant quorum sous la présidence du maire Serge Tremblay.

Mme Geneviève Boutin, directrice générale, greffière-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée.

M. Serge Tremblay constate le quorum, ouvre la séance et ouvre la séance.

M. Serge Tremblay fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Mme Sylvie Turcotte d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire 5 mai 2025
4. Adoption des comptes à payer
5. Dépôt des comptes relatifs à la délégation de pouvoir de la direction générale
6. Dépôt confirmation paiement déduction à la source
7. Période de questions sur les comptes
8. Rapport des élus
9. Avis de motion du règlement 459 la rémunération du comité consultatif d'urbanisme
10. Résolution achat bollard pour piéton, FRR volet 4
11. Résolution octroi contrat réparation centre communautaire
12. Résolution renouvellement 2025 DHC Avocats
13. Résolution contrat ingénieur, PRACIM
14. Résolution dérogation mineure DM25-04, 49 Principale
15. Résolution dépenses projet bornes
16. Résolution vente de garage
17. Résolution autorisation appel de soumission tracteur
18. Résolution octroi contrat déneigement des entrées, Gilles Leblanc
19. Résolution programme 360
20. Varia
21. Correspondances diverses
22. Période de questions
23. Clôture et levée de la séance

Les personnes élues ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025 et confirmant en avoir pris connaissance, on en dispense la lecture. L'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025 est proposée par Mme Sonia Roberge. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTION ET PAIEMENT DES COMPTES

Le montant du compte en banque s'élève au 31 mai 2025 à 133 599.04\$.

L'adoption des comptes est proposée par M. Éric Pariseau. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

#	Fournisseurs	Description	Remb/Subv	Montant
1	Bionest	vérification fosse citoyens	remb. citoyen	344,59 \$
		vérification fosse citoyens	remb. citoyen	689,18 \$
		vérification fosse citoyens	remb. citoyen	1 033,77 \$
		garage, local des jeunes, 15 principale		812,37 \$
		réparation pompe bionest 13 Principale		429,81 \$
2	Ju Houle	bouchon		185,43 \$
3	EXP	rang 11	TECQ 2024-2027	583,50 \$
		rang 11	TECQ 2024-2027	267,32 \$
		Réfection diverses rues	TECQ 2024-2027	11 813,68 \$
4	Techni-Consultant	rang St-Philippe	PAVL	574,88 \$
5	Sûreté du Québec	1er versement		16 016,00 \$
6	Charest	lumière		3,41 \$
7	ADMQ	formation comptabilité municipale		458,75 \$
8	Sogetel	téléphone centre communautaire		29,95 \$
		garage municipal		29,95 \$
		internet	remb. citoyen	692,27 \$
9	Service d'entraide des Hauts Reliefs	repas soirée bénévole		65,00 \$
10	MCI Protection incendie	inspection annuelle 2025		438,35 \$
11	Réseau biblio CQLM	étiquette		18,11 \$
12	Brico Béton,	tranché pour les bornes	Programme 4500	557,62 \$
		2e rang sud		334,57 \$
		domaine des vacanciers		223,05 \$
		1er rang sud: excavation		139,40 \$
		étendre 2 voyages de gravier St-Philippe		250,93 \$
13	Buropro	numérisation carte des attraits	FRR volet 2	16,04 \$
		papeterie		16,96 \$
		Document Terre Fertile	MAPAQ	568,21 \$
14	Poste Canada	camp de jour	remb. Comité	36,02 \$
		camp ados	remb. Comité	36,02 \$
		journal		39,93 \$
		timbres		142,57 \$

15	Excavation Marquis Tardif	réparation rang		691,44 \$
		niveleuse		1 991,95 \$
16	Hydro-Québec	usine eau		631,54 \$
		parc		338,64 \$
		entrepôt		255,82 \$
		centre communautaire		1 029,42 \$
		garage		1 046,32 \$
17	Télébec	téléphone usine		114,93 \$
18	MRC Arthabaska	traitement des matières résiduelles		2 094,43 \$
		transport des matières résiduelles		3 282,84 \$
		Boue de fosse septique	remb. citoyen	266,74 \$
19	Eurofin	analyse eau		101,76 \$
		analyse eau		260,42 \$
			Total:	48 953,89 \$

DÉPÔT DES COMPTES RELATIFS À LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

L'adoption des comptes relatifs à la délégation de pouvoir de la direction générale est proposée par Mme Sonia Roberge. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

#	Fournisseurs	Description	Remb / Subv	Montant
1	Catherine Bard	atelier BD	Biblio ados	452,31 \$
2	Jacques Ramsay	CCU 5 mai 2025		15,00 \$
3	Michel Roy	CCU 5 mai 2025		15,00 \$
4	Camille O'Byrne	CCU 5 mai 2025		15,00 \$
5	Geneviève Boutin	frais colloque loisir rural		372,45 \$
6	Canac	matériel bureau		57,41 \$
7	Hydro-Québec	éclairage de rue		151,49 \$
8	Steve Ramsay	remplacement déneigement 2024-2025		720,00 \$
9	Enclume	projet Terre fertile, versement final	MAPAQ	20 482,80 \$
10	Cartouche à rabais	encre imprimante bibliothèque		74,72 \$
11	Linde Canada	location bombonne PRAXAIR		312,48 \$
12	Patio Drummond	meubler parc	Ministère famille	17 994,79 \$
13	Crystelle Fournier	meubler parc, 1er versement	Ministère famille	3 500,00 \$
14	Mario St-Cyr	allocation camion et cellulaire		496,61 \$
15	Canac	réparation jeux		22,60 \$
16	Maxime Charland	peinture au sol	Politique famille	2 414,37 \$
17	Employés			14 590,52 \$
			Total:	61 687,55 \$

DÉPÔT DE LA CONFIRMATION DES PAIEMENTS DES DÉDUCTIONS À LA SOURCE

Mme Geneviève Boutin dépose les rapports et la preuve de paiement des déductions à la source datée du 31 mai 2025 et payée le 1 juin 2025.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES COMPTES

Aucune question

RAPPORT DES ÉLUS

Mme Sylvie Turcotte avise la population qu'il y aura des festivités pour la fête nationale le 24 juin 2025 dès 14h.

M. Serge Tremblay parle de l'activité des pompiers qui aura lieu le 7 juin 2025.

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 459 LA RÉMUNÉRATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Avis de motion et présentation du projet de règlement donné par Mme Sonia Roberge que lors d'une prochaine séance du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham, sera présenté pour adoption le règlement numéro **459 modifiant le règlement numéro 88-02 afin de modifier la rémunération des membres du comité consultatif d'urbanisme**. Séance tenante, en vertu des dispositions de l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), il dépose un projet de ce règlement, dont copie a été remise aux membres du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham.

2025-06-02-01 RÉOLUTION ACHAT BOLLARD POUR PIÉTON, FRR VOLET 4

Il est proposé par M. Éric Pariseau de faire l'acquisition de 5 bollards pour piéton et de payer la dépense à même le financement reçu du Fonds région et ruralité volet 4 pour la Mise en œuvre de nos politiques sociales. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-06-02-02 RÉOLUTION OCTROI DE CONTRAT DE RÉPARATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par M. Éric Pariseau d'octroyer le contrat de réparation du centre communautaire à Les Constructions JM Perfection pour un montant de 8 100\$ + tx. Considérant la nature des travaux, un montant supplémentaire doit être prévu pour le remplacement de la laine mouillée et autres matériaux détériorés par l'eau. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-06-02-03 RÉOLUTION RENOUVELLEMENT 2025 DHC AVOCATS

Il est proposé par Mme Sylvie Turcotte de renouveler notre forfait téléphonique avec DHC Avocats pour l'année 2025 au montant de 400\$ plus taxes. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION CONTRAT INGÉNIEUR, PRACIM

Point reporté

2025-06-02-04 RÉOLUTION DÉROGATION MINEURE DM25-04, 49 PRINCIPALE

Demande de dérogation mineure DM25-04 de madame Lise Houde (49, rue Principale) afin de régulariser l'implantation de la résidence et de la thermopompe à la suite du certificat de localisation.

Cette demande concerne le lot # 6 206 620 du cadastre du Québec et est située dans la zone C2 du plan de zonage du règlement de zonage #327.

La nature de la demande consiste à permettre, par voie de résolution, la réduction de la marge de recule latérale gauche de la résidence de 2 mètres à 1,82 mètre et la réduction de la marge de recul latérale pour une thermopompe de 2 mètres à 1,62 mètre.

Le présent projet est étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme, car il déroge au règlement de zonage.

- a) CONSIDÉRANT QUE la résidence a été agrandie en 2017 avec permis de construction;
- b) CONSIDÉRANT QUE la norme du 2 mètres était indiquée au permis;
- c) CONSIDÉRANT QUE la dérogation provient probablement d'une erreur de bonne foi lors de la construction de l'agrandissement;
- d) CONSIDÉRANT QUE la dérogation est de 0.18 mètre;
- e) CONSIDÉRANT QUE le refus de cette demande cause un préjudice sérieux au demandeur;
- f) CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires voisins;
- g) CONSIDÉRANT QU'il n'est pas souhaitable de régulariser l'emplacement d'une thermopompe par dérogation mineure afin de ne pas créer de précédent;
- h) CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande l'acceptation de la demande pour la résidence, mais recommande aussi le refus pour la thermopompe.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. Éric Pariseau et adopté à l'unanimité que le conseil municipal autorise la demande de dérogation mineure afin de réduire la marge de recul latérale de 2 mètres à 1,7 mètre pour la résidence et de refuser la demande de dérogation mineure afin de réduire la marge de recul pour la thermopompe.

2025-06-02-05 RÉOLUTION DÉPENSES PROJET BORNES

Il est proposé par Mme Cathy Bishop de payer la part financière au programme 4500 à même nos surplus financiers pour l'installation des bornes électriques. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-06-02-06 RÉOLUTION VENTE DE GARAGE

Il est proposé par M. Steve Roy et adopté à l'unanimité des conseillers présents que des biens appartenant à la municipalité et des biens qui ont été laissés dans le bâtiment du 15 rue Principale seront mise en vente lors de la vente de garage du 7 juin 2025. Les prix seront négociés sur place avec les acheteurs.

2025-06-02-07 RÉOLUTION AUTORISATION APPEL DE SOUMISSION TRACTEUR

Il est proposé par Mme Sylvie Turcotte et adopté à l'unanimité des conseillers présents de mandater Mme Geneviève Boutin pour lancer un appel de soumission pour l'acquisition d'un tracteur par crédit-bail.

2025-06-02-08 RÉOLUTION OCTROIE DE CONTRAT DÉNEIGEMENT DES ENTRÉES

Il est proposé par M. Éric Pariseau et adopté à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer un contrat de déneigement des entrées des bâtiments municipaux à M. Gilles Leblanc pour la saison hivernale 2025-2026 au montant de 500\$.

2025-06-02-09 RÉOLUTION PROGRAMME 360

AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION 2024-12-02-09 – AVIS D'INTÉRÊT AU PROGRAMME DE DÉCARBONATION ET D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ÉCO ÉNERGIE 360 DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham a adopté la résolution 2024-12-02-09 le 2 décembre 2024 confirmant son intention de participer au programme Éco Énergie 360;

CONSIDÉRANT QUE, pour évaluer le potentiel de rénovation écoénergétique des actifs municipaux dans le cadre du programme Éco Énergie 360, des renseignements à l'égard des actifs municipaux doivent être colligés et analysés par la FQM et tout fournisseur désigné ou partenaire ;

CONSIDÉRANT QUE la signature d'une autorisation de collecte de données par la Municipalité est nécessaire dans le cadre de la réalisation de l'analyse et de la collecte des données ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham désire toujours manifester son intérêt au programme Éco Énergie 360 ;

IL EST RÉSOLU :

QUE la résolution 2024-12-02-09 est modifiée afin qu'il y soit également résolu que la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham autorise la direction générale à :

- signer l'Autorisation de collecte de données se trouvant en annexe de la présente résolution et remplir toutes les formalités afin d'y donner effet ;
- effectuer toutes les démarches et interventions nécessaires et signer tous documents afin de donner effet à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

VARIA

Aucun

CORRESPONDANCES DIVERSES

Aucun

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun

Clôture et levée de l'assemblée.

Il est proposé par Mme Sylvie Turcotte de lever la séance au 2 juin 2025 à 19h45. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Le maire, par la signature du présent document, est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

Serge Tremblay, Maire

Par la présente, la greffière-trésorière certifie qu'il y a les fonds budgétaires et crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

Serge Tremblay

Maire

Geneviève Boutin

Directrice générale
greffière-trésorière